

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 11 décembre 2014

**Présents** : Claude Vignon, Laurent Benoit, Pierre Barbier, Gildas Porcheron, Gilles Breton, Dominique Parein, Michel Olivier, Giovanni Cadeddu, Virginie Dal-Pra  
**Excusée** : Andrée Séquier (pouvoir à Dominique Parein)

*Secrétaire de séance : Dominique Parein*

Le conseil débute par la remise du 2<sup>e</sup> prix départemental 2014 des villes et villages fleuris de France, dans la catégorie « chambres d'hôtes », à Mme Christiane Pitaval, propriétaire des chambres d'hôtes « la Ferme du Château ». Michel Olivier a également reçu pour le compte de la commune un prix d'encouragement.

## Délibérations du conseil

→ Le camion des services techniques, âgé de 25 ans, ne permet plus une utilisation effective, et ne passera pas le prochain contrôle technique. La commission « services techniques » a recherché différentes solutions de remplacement. Après analyse, il est proposé d'acquérir un camion de pompiers d'occasion auprès du SDIS de la Drôme pour 7 000 €, et de le transformer puis de l'équiper d'une lame, d'un treuil, d'une plaque Setra, d'une benne basculante. Ces travaux seront effectués par la carrosserie Villeton pour un montant de 30 000€. Le Maire précise que l'équipement est subventionnable alors que l'achat tout équipé ne l'est pas. Il est décidé de mettre en vente l'ancien camion. Une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme a été demandée, dans le cadre de la Dotation Cantonale au Patrimoine. Approuvé à l'unanimité.

→ Les tarifs des frais de secours sur la zone nordique d'Herbouilly sont approuvés à l'unanimité.

→ L'admission en non-valeur du solde d'une facture d'eau au nom de Mr Eric Deviard pour un montant de 12,66€ est approuvée à l'unanimité.

→ Le prix de vente des 3 parcelles restantes du lotissement de La Chicoune est fixé à 57 000€, comprenant l'étude géologique demandée dans le règlement. Approuvé à la majorité (1 abstention).

→ La Décision Modificative n°4 du budget communal est approuvée à l'unanimité : intégration finale des dépenses de l'opération plateaux de la maison Roche pour 26 000€ et changement d'imputation de comptes.

→ Julie Faivre présente la synthèse du projet de la tranche 3 d'assainissement et son contexte réglementaire. Elle alerte les élus sur la disproportion entre le nombre d'habitations à raccorder au hameau du Bard (une dizaine d'habitations actuellement hors normes) et les frais de

raccordement au réseau collectif (630 500€), et estime la dépense publique excessive relativement au nombre de raccordements futurs. Selon elle, mettre en place un assainissement collectif coûteux pour envisager le développement d'une zone n'étant pas aujourd'hui dans la capacité d'accueillir plus d'habitations en terme de voirie semble inopportun. Le maire répond que cette affirmation est inexacte, les zones urbanisables validées dans le PLU sont desservies par des routes communales ou départementales, ainsi que par le réseau d'eau potable communal suffisamment dimensionné. Un débat avec l'ensemble des conseillers s'ensuit sur la sécurisation de la pollution du hameau du Bard vis à vis du captage d'eau potable de Gour Ferrand. Il est évoqué la nécessité de prendre en compte et de rappeler à l'ordre les agriculteurs à propos du stockage des matières organiques. Le débat se poursuit sur les problématiques financières et sanitaires. Julie Faivre conclut sa présentation par le fait que le raccordement au réseau collectif des hameaux concernés ne s'impose finalement pas pour des raisons de réglementation sanitaire (lettre de l'Agence Régionale de Santé le confirmant), mais pour le maintien des zones urbanisables dans le PLU actuel. Le maire rappelle que le caractère prioritaire de la situation a été prouvé lors de l'examen du dossier par les services du Conseil Général et de la Direction Départementale du Territoire au regard du PLU. Les élus se questionnent enfin sur les objectifs de développement du village et de développement des hameaux raccordés ou non raccordés. Les élus sont partagés entre les secteurs à développer pour l'avenir du village. Le maire procède à un tour de table des positions des conseillers avant de procéder au vote :

La tranche 3 de l'assainissement collectif et la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 sont approuvés à la majorité ( 3 voix contre : Dominique Parein, Julie Faivre, Virginie Dal Pra).

La mise à enquête publique du zonage de l'assainissement est approuvée à l'unanimité.

→ Après rencontre avec le Maire et un conseiller, Marjorie Puel a exprimé le souhaite de renouveler le bail précaire de location du commerce au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors. Un nouveau bail sera établi en son nom propre pour une période de un an au loyer de 125€HT/mois. Approuvé à l'unanimité.

→ Le Droit de Préemption Urbain pour l'acquisition de la colonie du Moulin par Mr Fabien Prevost n'est pas utilisé. Voté à l'unanimité.

→ le Droit de Préemption Urbain pour l'acquisition des garages de Mr Michel par Mr Beuret n'est pas utilisé. Voté à l'unanimité.

→ le Droit de Préemption Urbain pour l'acquisition de la maison de Mr Martin par la SCI la Capraia n'est pas utilisé. Voté à l'unanimité.

#### **Décisions du conseil**

→ Le projet de réfection de la toiture de l'atelier communal bénéficie d'une subvention départementale arrivant à échéance fin 2015. Avant de lancer une consultation pour cette opération, la commission bâtiments étudiera le programme de travaux détaillé et les solutions pour l'amélioration de l'isolation thermique globale du bâtiment.

→ Une aide sera versée aux Restos du Cœur de St Jean en Royans sous forme de bons alimentaires, pour un montant de 200€.

→ Pierre Barbier expose le projet d'aménagement d'un appartement dans le grenier de l'immeuble de la mairie, au-dessus de l'appartement du premier étage. Les travaux d'ouverture d'une porte dans le mur porteur et d'isolation phonique du plancher devront être faits avant que la mairie ne remette en location l'appartement aujourd'hui vacant du premier étage. Ces travaux seront réalisés par les services techniques communaux.

→ dans le cadre de la réflexion autour du projet de mutualisation des services entre les communes et la communauté des communes du Vercors, il est demandé la désignation d'élus et techniciens référents : élu communautaire : Gildas Porcheron, élu non communautaire : Virginie Dal pra, technicien : Patricia Villard.

#### **Informations au conseil**

→ La commune a reçu le 5 décembre la notification de l'attribution de la subvention de l'Etat FISAC demandée en 2012 pour la construction d'une boulangerie-pâtisserie. Le montant obtenu a été ajusté en fonction des disponibilités budgétaires du FISAC, il est inférieur au montant demandé : 72 480€ contre 108 600€.

→ L'agent technique Jean-Laurent Marcon partira en retraite en février 2015, et sera en congés à partir du 16 décembre. Un pot de départ sera organisé par la commune en février.

→ Mr Salery sollicite l'avis du conseil pour l'implantation d'une couverture sur la piscine du camping. Le conseil n'émet pas d'opposition.

#### **questions diverses - tour de table des conseillers**

→ Dominique Parein :

- demande que soit inclus systématiquement la prestation de balayage après des travaux de bitumage. Le Maire répond que cet ajout a déjà été prévu.

- demande également à ce que la commission école reçoive les compte-rendus des rencontres entre élus et instituteurs dans le cadre de la communauté des communes.

- informe le conseil de l'enquête proposée aux parents sur l'organisation des NAP l'année prochaine.

- informe le conseil que la demande d'aménagement du carrefour des Moreaux a été transmise au centre technique départemental. Si l'accord est obtenu, les travaux se feront au printemps.

- informe le conseil d'un courrier critique circulant dans le village sur les actions de la mairie et distribué par Jean-Pierre Piège. Le conseil devant se retrouver le mardi 16/12 discutera de la réponse de la mairie.

- comme évoqué à la commission aménagement du village, elle travaille actuellement à une signalétique en bois pour les bâtiments publics du village, et transmet une proposition d'habillage en bois des poubelles.

- Une réflexion intercommunale est en cours pour la réduction des éclairages nocturnes dans les villages. Un programme de sensibilisation est proposé par le Parc du Vercors, il pourra être mobilisé.

➔ Gildas Porcheron :

- la mairie a reçu un mail de Bernard Lacote interpellant les élus sur la fermeture intempestive du bureau de Poste de St Martin. Responsable de la commission économie, il se chargera de la réponse.
- une demande lui a été transmise pour le bouchage des trous du terrain multisports : cela pourra être fait au printemps.

➔ Michel Olivier :

- l'aménagement du jardin de ville a été travaillé lors de la dernière commission aménagement du village. L'abattage de quelques épicéas est prévu. Il prévient le conseil qu'un forestier local s'est proposé pour réaliser les travaux.
- informe le conseil qu'il travaille sur un plan de fleurissement global du village tout au long de sa traversée, et qu'il constituera une équipe de jardiniers bénévoles au printemps prochain.
- rappelle l'intention de déplacer le dépose-minute de l'ancienne boulangerie à la place de parking située devant la pizzeria.

➔ Giovanni Cadeddu signale que le chemin d'accès au site de décollage de vol libre sur Roche Rousse a été défoncé suite à la coupe de bois de cet automne. La mairie de St Julien, propriétaire des parcelles concernées, sera informée des dégâts.

➔ Gilles Breton :

- informe de l'entretien des berges dans le cadre de projet Vercors Eau Pure du Parc du Vercors,
- informe de la démarche de recensement des arbres morts à abattre pour raisons de sécurité le long de la route départementale.

Une habitante intervient en fin de conseil municipal pour demander la réduction de l'éclairage public en face de son logement, et exprime le souhait d'une réflexion globale autour de l'éclairage nocturne (faune, flore, économie, sécurité...).